



COMMISSION FUTSAL 2022/2023 PV DE RÉUNION 07 09 MARS 2023

Début de la commission : 19H15 ;
Fin de la commission : 21H00.

Membres présents :

SALINGUE Lionel	LE CAIGNEC Gérard
LANGLAIS Léa	PELLERIN Thierry
MATYNIAC Hervé	LEGRAIN Jacky
GIFFAUT Yves	LAUNAY Damien
LOUDJANI Clément	

Membres excusés :

MACHADO Alexandre	BOUTIGNY Eric
JIQUEL Florent	MESAGLIO Mélissa
MONIN Elisa	FRANCOIS Brigitte

Membre absent :

QUESNE Jean-Michel	
--------------------	--

Membre invité :

Mr ORTIZ directeur du District.

Au programme :

- I - Validation du PV 6 - Saison 2022-2023 ;
- II - Détermination / officialisation des qualifiés pour les finales féminines ;
- III - Finales départementales et régionales ;
- IV – Retex sur l'ensemble de la compétition 2022 / 2023 ;
- V – Confirmation des pénalités financières ;
- VI – Divers et conclusion.

I – Validation du PV6 :

Le PV5 n'étant pas terminé au moment de cette commission il sera validé lors de la suivante.

II – Détermination / officialisation des qualifiées pour les finales féminines :

La commission a profité de son rassemblement lors de l'organisation des finales U18 et Sénior M pour analyser les diverses feuilles de match. La commission officialise la qualification des équipes féminines suivantes :

Sénior F :

AS Courteille Alençon
Av. de Messei
ES Ecouves
US Athis

U16F :

AM la Ferrière aux Etangs
AS la Selle la Forge
FC Argentan
FC Pays Aiglons

U13F :

GRPT Jeunesse FC
FC Flers
FC Pays Aiglons
US Alençon

Pour rappel, seul les équipes ayant participées aux 2 journées dite de « poule » peuvent prétendre à être qualifiées pour la finale.

III - Finales départementales et régionales :

III -1 : Finales départementales :

Les diverses finales départementales se sont bien déroulées, merci à l'ensemble des clubs pour leurs participations, merci au 3 clubs nous ayant accueillis pour ces 2 week-ends.

Les membres de la commissions souhaite attribuer une mention spéciale pour les finales seniors féminines notamment pour l'ambiance mise par les supporters (trices) les accompagnants.

III -2 : Finales régionales :

Conformément à la demande faite par la commission régionale, la commission futsal départementale a adressé par courriel les équipes qualifiées pour la finale régionale devant se dérouler à Flers. Pour mémoire les voici :

- U13 M : AS LA SELLE LA FORGE + AS COURTEILLE ALENCON;
- U15 M : US ALENCON + FC ARGENTAN;
- U13 F : US ALENCON + FC FLERS;
- U16 F : FC ARGENTAN + FC PAYS AIGLONS.

Félicitation à vous.

IV - Retex sur l'ensemble de la compétition 2022 / 2023 :

Ci-dessous les points positifs et négatifs rencontrés sur l'ensemble de la saison :

IV-1 : Points positifs :

- La mise en place d'un challenge pour l'ensemble des catégories, pour rappel ce challenge sera gardé par les clubs ayant remportés 3 finales consécutives ou 5 finales ;
- Les déplacements des membres de la commission plus nombreux pendant les phases de poules ;
- Les photos et les montages photos réalisés pendant la compétition (Merci à Brigitte).

IV-2 : Points négatifs :

La commission regrette :

- Encore une fois cette saison, les matchs herbes et les diverses compétitions remis que ce soient en départementales et régionales sur les créneaux futsals. Pour mémoire deux clubs se sont vus refuser l'accès aux finales compte tenu de leur non participation en phase de poule suite à ces match remis.
- Manque de communication sur la page internet du District ;
- L'arrivée des clubs avant les compétitions sans les feuilles de match remplies ;
- L'absence de désignation des arbitres par la commission des arbitres.

V - Confirmation des pénalités financières :

Comme prévue dans le règlement, les clubs s'étant inscrits et ne s'étant pas présentés lors des phases de poules peuvent être sanctionnées financièrement. Après analyse des feuilles de match et des divers courriels reçus, la commission propose que les clubs suivant soient sanctionnés :

- U13M Chailloué : Forfait non déclaré 1ère journée = 75€ ;
- U13M Gacé : Forfait déclaré à moins de 24H de la 2ème journée = 75€ ;
- U15M Mortagne : Forfait non déclaré 1ère journée = 75€ ;
- U15M Messei : Forfait non déclaré 2ème journée = 75€ ;
- U18M La Ferté Macé : Forfait non déclaré 1ère + 2ème journée = 150€ ;
- U18M Sainte Gauburge : Forfait non déclaré 1ère + 2ème journée = 150€ ;
- Séniors M Belleme : Forfait non déclaré 1ère + 2ème journée = 150€ ;
- Séniors M Vedette de Boithorel : Forfait non déclaré 1ère + Forfait à 48H 2ème journée = 125€ ;

U13F Athis : Forfait non déclaré 2ème journée = 75€ ;
U13F La Ferté Macé : Forfait déclaré hors délai finale départementale = 50€ ;
U16F La Ferrière aux étangs : Forfait non déclaré 1ère journée = 75€ ;
U16F Trun : Forfait déclaré hors délai 1ère journée = 50€ ;
Séniors F Le Mêle sur Sarthe : Forfait non déclaré 1ère journée = 75€.

Seniors F La Ferté Macé : Forfait déclaré sur la 1ère journée – pas d'amende car problème de calendrier entre la ligue et le district ;

Seniors F Le SAP : Forfait déclaré sur la 2ème journée – pas d'amende car problème de calendrier entre la ligue et le district ;

Lors des réalisations des diverses finales, 11 cartons jaunes ont été adressés à divers joueurs. Comme le prévoit le règlement, le listing a été remis au District pour application des pénalités financières.

VI – Divers et conclusion:

A l'issue de la réunion un tour de table a été effectué, les points suivant ont été mentionné :

- Réalisation du calendrier Futsal 2023/2024 avant le mois de juillet 2023 ;
- Ouverture des inscriptions pour la compétition 2023/2024 dès le mois de juin 2023 ;
- Réalisation d'une visio-conférence avec les clubs par catégories avant le début de la compétition pour rappeler les règles et permettre aux clubs de poser leurs questions ;
- Formation arbitrage à réaliser un mardi afin de permettre la participation des services civiques ;
- Pour le Foot Animation, prévoir une date par catégorie.

N'ayant pas d'autres points à aborder, la commission s'est clôturée. La prochaine commission a été fixée le samedi 13 mai 2023 à 19H00.